à remplir et à renvoyer avant le 25 février 2019



FEUILLE RÉCAPITULATIVE

Conditions générales d'attribution 2019.

Pour que les candidatures soient recevables, les athlètes, les dirigeant(e)s, les entraineur(e)s, les juges, arbitres et officiel(le)s doivent :

- être résident(e)s à Saint-Paul et être licencié(e)s dans un club sportif affilié à l'OMS en 2018 et 2019 ;
- pratiquer une discipline sportive reconnue par le Ministère des Sports ;
- seules les personnes proposées par leur club ou association pourront être récompensées.
- pour la zone Océan Indien seuls seront pris en compte **les sports régionaux** (la Croche et le Moringue) et les jeux de la C.J.S.O.I 2018 ;
- joindre une copie de l'attestation officielle du résultat.

La Commission de sélection des Trophées étudiera les candidatures et fera des propositions au Comité Directeur de l'OMS de Saint-Paul qui statuera.

- 1) Trophée Coup de coeur de l'OMS
- 2) Trophée Coup de coeur de la Ville de Saint-Paul
- 3) Trophée des Trophées

Trophée remis à l'athlète Saint-Paulois ayant obtenu un titre mondial ou européen en 2018 et au parcours sportif remarquable depuis plusieurs années à la discrétion de l'OMS parmi les candidats des Trophées des internationaux.

4) Trophée des internationaux

Trophée remis aux athlètes Saint-Paulois ayant obtenu un titre mondial, européen ou dans la zone Océan Indien en 2018.

5) Trophée des nationaux

Trophée remis aux athlètes Saint-Paulois ayant obtenu un titre national (individuel, par équipe ou sport collectif) en 2018.

6) Trophée de l'OMS - régionaux

Accent mis par l'OMS pour récompenser des athlètes ayant obtenu un titre régional (individuel, par équipe ou sport collectif) en 2018.

7) Trophée des pionnier(e)s

Trophée remis à des acteurs du tissu associatif ayant oeuvré depuis plusieurs années pour le développement de leur discipline ou de projets innovants à la discrétion de l'OMS parmi les candidatures des Trophées 8, 9 et 10.

8) Trophée des meilleur(e)s entraineur(e)s

Le Trophée concerne les entraineur(e)s ayant oeuvré depuis de nombreuses années à la réussite sportive des athlètes qui leur ont été confiés et qui ont obtenu en 2018 des résultats remarquables.

9) Trophée des juges, arbitres et officiel(le)s

Trophée remis aux juges, arbitres et officiel(le)s fortement investi(e)s dans leur club et permettant le développement qualitatif de l'arbitrage de leur discipline (niveau à préciser : régional, national, international).

10) Trophée des dirigeant(e)s

Trophée remis aux meilleur(e)s dirigeant(e)s choisi(e)s par leur conseil d'administration ou bureau.



à remplir et à renvoyer avant le 25 février 2019



FEUILLE RÉCAPITULATIVE

Trophées sur décisions de l'OMS de Saint-Paul:

1) Trophée des Trophées

La Commission de sélection choisira parmi l'ensemble des candidatures aux Trophées des internationaux un ou une athlète qui aura obtenu en 2018 un ou plusieurs titres mondiaux ou européens. Le parcours sportif remarquable de cet(te) athlète sera pris en compte - 1 seul Trophée sera attribué.

2) Trophées Coup de coeur OMS

La Commission de sélection choisira parmi l'ensemble du mouvement Sportif Saint-Paulois pour son dévouement émérite et ses actions en faveur du Sport Saint-Paulois - 1 seul Trophée sera attribué.

3) Trophées des pionnier(e)s

La Commission de sélection choisira parmi l'ensemble des candidatures des Trophées 8, 9 et 10 une personne qui méritera le plus ce trophée - 1 seul Trophée sera attribué.

Dossier de candidature complété et attestation officielle du résultat à envoyer :

Office Municipal des Sports de Saint-Paul

- adresse postale: 165 boulevard du front de mer 97460 Saint-Paul
- e-mail: contact@oms-saintpaul.re

Attention : les associations sportives saint-pauloises proposant des candidats doivent être affiliées à l'OMS de Saint-Paul en 2018 et 2019. **Bulletin d'adhésion 2019** disponible sur notre site internet :

www.oms-saintpaul.re

_	40 000		11 ^.				10.00
Data	limita	do	danat	doc r	Acciare	do c	andidature
vale	IIIIIILE	ue	uebul	ues t	IUSSIELS	uc ı	anunature

Le 25 février 2019 - 8h00



à remplir et à renvoyer avant le 25 février 2019



LES TROPHÉES DES INTERNATIONAUX 2018

Sur proposition de leur club peuvent être nominé(e)s des sportifs(ves) Saint-Paulois(es) ayant obtenu en 2018 un titre mondial, européen ou dans la zone Océan Indien - 1 proposition par club : 1 individuel(le) ou 1 équipe ou 1 sport collectif.

Pour que les candidatures soient recevables, les athlètes doivent :

- être résident(e)s à Saint-Paul et être licencié(e)s dans un club sportif affilié à l'OMS en 2018 et 2019 ;
- pratiquer une discipline sportive reconnue par le Ministère des Sports ;
- seules les personnes proposées par leur club ou association pourront être récompensées.
- pour la zone Océan Indien seuls seront pris en compte **les sports régionaux** (la Croche et le Moringue) et les jeux de la C.J.S.O.I 2018 ;
- joindre une copie de l'attestation officielle du résultat.

La Commission de sélection des Trophées étudiera les candidatures et fera des propositions au Comité Directeur de l'OMS de Saint-Paul qui statuera.

LE CLU	JB - A REMI	PLIR PAR LE/L	A PRESIDENT(E)

Nom de l'association :			
Président(e) :			
Référent(e) :			
Adresse :			
Téléphone :			
E-mail :			
Disciplines sportives :			



à remplir et à renvoyer avant le 25 février 2019





L'ATHLÈTE - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

NOM & Prénom :			
Date de naissance :			
Téléphone :			
Adresse :			
E-mail :			
Titre(s) 2018 :			
1111e(5) 2010.			
Discipline sportive :			
Informations			
complémentaires :			
- palmarès complet			
2018 ;			
- palmarès antérieur ;			
- investissement			
dans le club et dans			
la/les discipline(s)			
représentée(s) ;			
- diplôme(s)			
۵.۲۰۰۰۰۰(۵)			

Signature du/de la Président(e): Cachet de l'association:

Dossier de candidature complété et attestation officielle du résultat à envoyer :

Office Municipal des Sports de Saint-Paul

- adresse postale: 165 boulevard du front de mer 97460 Saint-Paul
- e-mail: contact@oms-saintpaul.re

Attention : les associations sportives saint-pauloises proposant des candidats doivent être affiliées à l'OMS de Saint-Paul en 2018 et 2019. **Bulletin d'adhésion 2019** disponible sur notre site internet :



à remplir et à renvoyer avant le 25 février 2019



LES TROPHÉES DES NATIONAUX 2018

Sur proposition de leur club peuvent être nominé(e)s des sportifs(ves) Saint-Paulois(es) ayant obtenu en 2018 un titre national - 1 proposition par club et par catégorie.

Pour que les candidatures soient recevables, les athlètes doivent :

- être résident(e)s à Saint-Paul et être licencié(e)s dans un club sportif affilié à l'OMS en 2018 et 2019 ;
- pratiquer une discipline sportive reconnue par le Ministère des Sports ;
- seules les personnes proposées par leur club ou association pourront être récompensées.
- pour la zone Océan Indien seuls seront pris en compte **les sports régionaux** (la Croche et le Moringue) et les jeux de la C.J.S.O.I 2018 ;
- joindre une copie de l'attestation officielle du résultat.

La Commission de sélection des Trophées étudiera les candidatures et fera des propositions au Comité Directeur de l'OMS de Saint-Paul qui statuera.

LE CLUB - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E

Nom de l'association :			
Président(e) :			
Référent(e) :			
Adresse :			
Téléphone :			
E-mail :			
Disciplines enertives :			



à remplir et à renvoyer avant le 25 février 2019





L'ATHLÈTE - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

NOM & Prénom :			
Date de naissance :			
Téléphone :			
Adresse :			
E-mail:			
Titre(s) 2018 :			
11110(0) 2010 .			
Discipline sportive :			
biodipline oportive :			
Informations			
complémentaires :			
- palmarès complet 2018 ;			
- palmarès antérieur ;			
- investissement			
dans le club et dans la/les discipline(s)			
représentée(s) ;			
- diplôme(s)			

Signature du/de la Président(e) : Cachet de l'association :

Dossier de candidature complété et attestation officielle du résultat à envoyer :

Office Municipal des Sports de Saint-Paul

- adresse postale: 165 boulevard du front de mer 97460 Saint-Paul
- e-mail: contact@oms-saintpaul.re

Attention : les associations sportives saint-pauloises proposant des candidats doivent être affiliées à l'OMS de Saint-Paul en 2018 et 2019. **Bulletin d'adhésion 2019** disponible sur notre site internet :



à remplir et à renvoyer avant le 25 février 2019



LES TROPHÉES DES RÉGIONAUX 2018

Sur proposition de leur club peuvent être nominé(e)s des sportifs(ves) Saint-Paulois(es) ayant obtenu en 2018 un titre régional - 1 proposition par club et par catégorie.

Pour que les candidatures soient recevables, les athlètes doivent :

- être résident(e)s à Saint-Paul et être licencié(e)s dans un club sportif affilié à l'OMS en 2018 et 2019 ;
- pratiquer une discipline sportive reconnue par le Ministère des Sports ;
- seules les personnes proposées par leur club ou association pourront être récompensées.
- pour la zone Océan Indien seuls seront pris en compte **les sports régionaux** (la Croche et le Moringue) et les jeux de la C.J.S.O.I 2018 ;
- joindre une copie de l'attestation officielle du résultat.

La Commission de sélection des Trophées étudiera les candidatures et fera des propositions au Comité Directeur de l'OMS de Saint-Paul qui statuera.

Nom de l'association :		
Président(e) :		
Référent(e) :		
Adresse :		
Téléphone :		
E-mail:		
Disciplines sportives :		



à remplir et à renvoyer avant le 25 février 2019





L'ATHLÈTE - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

NOM & Prénom :			
Date de naissance :			
Téléphone :			
Adresse :			
E-mail:			
Titre(s) 2018 :			
11110(0) 2010 .			
Discipline sportive :			
biodipline oportive :			
Informations			
complémentaires :			
- palmarès complet 2018 ;			
- palmarès antérieur ;			
- investissement			
dans le club et dans la/les discipline(s)			
représentée(s) ;			
- diplôme(s)			

Signature du/de la Président(e) : Cachet de l'association :

Dossier de candidature complété et attestation officielle du résultat à envoyer :

Office Municipal des Sports de Saint-Paul

- adresse postale: 165 boulevard du front de mer 97460 Saint-Paul
- e-mail: contact@oms-saintpaul.re

Attention : les associations sportives saint-pauloises proposant des candidats doivent être affiliées à l'OMS de Saint-Paul en 2018 et 2019. **Bulletin d'adhésion 2019** disponible sur notre site internet :



à remplir et à renvoyer avant le 25 février 2019



LES TROPHÉES DES ENTRAINEURS 2018

Sur proposition de leur club peut être nominé(e)s des entraineur(e)s Saint-Paulois(es) ayant oeuvré pour aider les athlètes à atteindre leur meilleur niveau de pratique en 2018 et qui sont reconnu(e)s dans leur discipline pour leurs compétences et leur charisme (un avis pourra être demandé à la Ligue ou au Comité régional) - 1 par club.

Pour que les candidatures soient recevables, les entraineurs doivent :

- être résident(e)s à Saint-Paul et être licencié(e)s dans un club sportif affilié à l'OMS en 2018 et 2019 ;
- enseigner une discipline sportive reconnue par le Ministère des Sports ;
- joindre une copie du diplôme d'entraineur/instructeur officiel.

La Commission de sélection des Trophées étudiera les candidatures et fera des propositions au Comité Directeur de l'OMS de Saint-Paul qui statuera.

Nom de l'association :			
Président(e) :			
Référent(e) :			
Adresse :			
Téléphone :			
E-mail :			
Disciplines sportives :			



à remplir et à renvoyer avant le 25 février 2019





L'ENTRAINEUR - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

NOM & Prénom :			
Date de naissance :			
Téléphone :			
Adresse :			
E-mail :			
Equipe(s)/athlète(s) entrainé(e)(s) en 2018 :			
Discipline sportive :			
Informations			
complémentaires :			
- palmarès 2018 en tant			
qu'entraineur ;			
- palmarès 2018 en tant			
que sportif ;			
- investissement			
dans le club et dans			
la/les discipline(s)			
représentée(s) ;			
- diplôme(s)			

Signature du/de la Président(e): Cachet de l'association:

Dossier de candidature complété et attestation officielle du résultat à envoyer :

Office Municipal des Sports de Saint-Paul

- adresse postale: 165 boulevard du front de mer 97460 Saint-Paul
- e-mail: contact@oms-saintpaul.re

Attention : les associations sportives saint-pauloises proposant des candidats doivent être affiliées à l'OMS de Saint-Paul en 2018 et 2019. **Bulletin d'adhésion 2019** disponible sur notre site internet :



à remplir et à renvoyer avant le 25 février 2019



LES TROPHÉES DES JUGES, ARBITRES ET OFFICIEL(LE)S 2018

Sur proposition de leur club peut être nominé(e)s des juges, arbitres et officiel(le)s Saint-Paulois(es) fortement investi(e)s et ayant officié au niveau international, national et/ou régional (niveau à justifier) et permettant ainsi le développement qualitatif de l'arbitrage de leur discipline - 1 par club.

Pour que les candidatures soient recevables, les juges, arbitres et officiel(le)s doivent :

- être résident(e)s à Saint-Paul et être licencié(e)s dans un club sportif affilié à l'OMS en 2018 et 2019 ;
- juger une discipline sportive reconnue par le Ministère des Sports ;
- joindre une copie du diplôme officiel d'arbitre, juge ou officiel(le).

La Commission de sélection des Trophées étudiera les candidatures et fera des propositions au Comité Directeur de l'OMS de Saint-Paul qui statuera.

Nom de l'association :			
Président(e) :			
Référent(e) :			
Adresse :			
Téléphone :			
E-mail :			
Disciplines sportives :			



à remplir et à renvoyer avant le 25 février 2019





LE JUGE, ARBITRE, OFFICIEL(LE) - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

Signature du/de la Président(e): Cachet de l'association:

Dossier de candidature complété et attestation officielle du résultat à envoyer :

Office Municipal des Sports de Saint-Paul

- adresse postale: 165 boulevard du front de mer 97460 Saint-Paul
- e-mail: contact@oms-saintpaul.re

Attention : les associations sportives saint-pauloises proposant des candidats doivent être affiliées à l'OMS de Saint-Paul en 2018 et 2019. **Bulletin d'adhésion 2019** disponible sur notre site internet :



à remplir et à renvoyer avant le 25 février 2019



LES TROPHÉES DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES 2018

Sur proposition peut être nominé(e)s des dirigeant(e)s et bénévoles Saint-Paulois(es) fortement investi(e)s depuis plusieurs années dans leur club et particulièrement en 2018 - 1 par club.

Pour que les candidatures soient recevables, les dirigeant(e)s bénévoles doivent :

- être résident(e)s à Saint-Paul et être licencié(e)s dans un club sportif affilié à l'OMS en 2018 et 2019 ;
- être impliqu(é)e dans une association sportive reconnue par une Fédération Française agrée par le Ministère des Sports.

La Commission de sélection des Trophées étudiera les candidatures et fera des propositions au Comité Directeur de l'OMS de Saint-Paul qui statuera.

Nom de l'association :		
Président(e) :		
Référent(e) :		
Adresse :		
Téléphone :		
E-mail :		
Disciplines sportives :		



à remplir et à renvoyer avant le 25 février 2019





LE/LA DIRIGEANT(E) BÉNÉVOLE - À REMPLIR PAR UN DIRIGEANT BÉNÉVOLE AUTRE QUE LE/LA CANDIDAT(E) PROPOSÉ(E)

NOM & Prénom :			
Date de naissance :			
Téléphone :			
Adresse :			
E-mail :			
Rôle au sein de l'association :			
Discipline sportive :			
Informations			
complémentaires :			
ent dans le club et dans la/les discipline(s)			
représentée(s) ;			
- diplôme(s)			
Signature du/de la Préside	ent(e)	Cachet de l'association :	

ou d'un membre du CA:

Dossier de candidature complété et attestation officielle du résultat à envoyer :

Office Municipal des Sports de Saint-Paul

- adresse postale: 165 boulevard du front de mer 97460 Saint-Paul
- e-mail: contact@oms-saintpaul.re

Attention : les associations sportives saint-pauloises proposant des candidats doivent être affiliées à l'OMS de Saint-Paul en 2018 et 2019. Bulletin d'adhésion 2019 disponible sur notre site internet :

